Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1983)

Rubrik: Personnel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

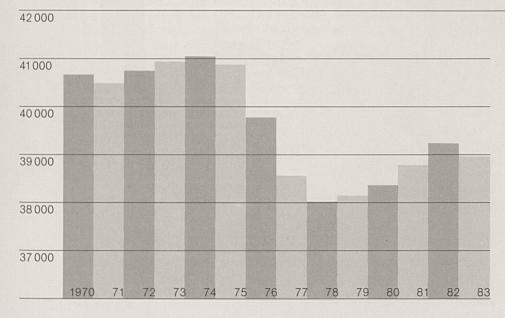
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Personnel

En 1983, l'effectif moyen a été de 39 099 agents. Cela représente une réduction de 27 unités par rapport au budget et de 114 par rapport à l'exercice précédent. La comparaison entre les mois de décembre 1983 et 1982 fait apparaître une diminution de 448 personnes. Le recul provient surtout de l'adaptation constante de l'effectif au volume du trafic et de nouvelles méthodes de travail dans le service des gares. De plus, les mesures de rationalisation adoptées dans les services centraux ont abouti à une compression de personnel supérieure à la moyenne. En revanche, le besoin supplémentaire de personnel des trains et des locomotives, qui s'est imposé pour l'introduction de l'horaire cadencé, en mai 1982, a pleinement déployé ses effets pour la première fois.

Production - Service des gares - Agents de train - Personnel des locomotives - Autres catégories	26 214	66,8	26 189	67,0
	18 087	46,1	17 945	45,9
	3 219	8,2	3 269	8,4
	4 688	11,9	4 768	12,2
	220	0,6	207	0,5
Construction et entretien, service des barrières - Installations - Véhicules ferroviaires et bateaux Mise à disposition de matériel	9 267 4 942 4 325	23,6 12,6 11,0	9 282 4 949 4 333	23,7 12,6 11,1
et d'énergie	263	0,7	265	0,7
Service centraux	3 285	8,4	3 219	8,2
Invalides partiels réintégrés	184	0,5	144	0,4
Total, en moyenne annuelle	39 213	100,0	39 099	100,0
Dont agents à l'instruction	2 088	5,3	2 061	5,3

Effectif et affaires générales



Evolution de l'effectif du personnel CFF

Collaborateurs (moyennes annuelles)

La réduction de l'effectif par rapport à l'année précédente a allégé les charges de personnel de quelque 3,6 millions de francs. Etant donné qu'elles sont particulièrement sujettes au renchérissement, elles ont crû, par rapport à 1982, de 67,7 millions de francs, ou 3%, pour se chiffrer à 2361,5 millions. Elles sont donc légèrement inférieures aux prévisions.

La situation sur le marché du travail dépendant de la conjoncture, le recrutement du personnel a été caractérisé par un nombre de candidats supérieur à la moyenne. Contrairement aux années précédentes, l'engagement de collaborateurs bien qualifiés n'a guère causé de problèmes. En revanche, le recrutement d'apprentis pour les professions spécifiques du chemin de fer a, comme par le passé, suscité de grandes difficultés sur le plan qualitatif. Même si le besoin de relève a diminué à brève échéance, il faut encore déployer de grands efforts pour trouver des apprentis ayant les qualifications requises.



Les préparatifs pour une reconnaissance de l'apprentissage de gare par l'OFIAMT ont été avancés au point que la direction générale a pu proposer l'ouverture de la procédure de consultation des cantons et, de ce fait, ladite reconnaissance de l'apprentissage de gare.

Au cours de l'exercice, un système d'appréciation uniforme a été appliqué aux cadres de toutes les divisions de la direction générale et des arrondissements. Par l'adoption de cette méthode de qualification régulière, la direction générale dispose d'une base pour la planification et le développement systématique des cadres.

Outre le programme ordinaire des cours pour les différents échelons de la hiérarchie, l'accent a été mis, dans la formation des cadres, sur le projet «Nouvelle orientation de l'entreprise». Cette campagne avait pour but la transposition du mandat de prestations, de la charte et du marketing dans les objectifs de chaque division et dans le travail et l'action de chaque jour. A cet effet, quelque 2200 participants ont été convoqués à 105 séminaires. D'autres suivront en 1984.

La formation des cadres supérieur et moyen est remaniée d'après une nouvelle conception de l'enseignement. Il s'agit de préparer plus systématiquement les cadres appelés à assumer de plus grandes responsabilités, tout en

tenant mieux compte des coûts et avantages.

Il a été possible pour la première fois, en 1983, de réaliser au nouveau centre de formation du Löwenberg, dans des conditions d'enseignement et d'apprentissage pour ainsi dire idéales grâce aux installations modernes, une part importante de l'instruction professionnelle, qui par le passé était dispensée généralement de manière décentralisée. Le nouveau centre de formation a été officiellement inauguré le 8 juin 1983, deux années et demie après le premier coup de pioche.

Le 31 décembre 1983, la caisse de pensions et de secours comptait 36 057 membres actifs (1982: 36 311). La somme de leurs gains assurés s'élevait à 949,8 millions de francs (951,8). La caisse a versé aux 20 756 bénéficiaires de rentes vivant à la fin de l'année (20 517) des prestations d'un montant total de 247,4 millions de francs (240,3). Un bénéfice technique de 1,6 million de francs (6,6) a été réalisé au cours de l'exercice. La fortune de la caisse s'est montée à 3474,7 millions de francs (3378,4), dont 2710 millions (2510) étaient des bons de dépôt des CFF. En revanche, les obligations statutaires ont atteint 5274,1 millions de francs (5179,4); il en est donc résulté un découvert technique de 1799,4 millions (1801,0).

Au terme de l'exercice, la caisse-maladie des CFF comprenait 69 437 membres (1982: 69 114). Les recettes étaient de 86,5 millions de francs (66,5) et les dépenses de 82,7 millions (75,6). Grâce à l'augmentation des cotisations des membres introduite le 1er janvier 1983 par le VIIe supplément des statuts, il a été possible d'obtenir un gain de 3,7 millions de francs (perte de 9,1 millions). La fortune de la caisse s'élevait à 64,7 millions de francs (58,7) à la fin

de l'année.

Des indications plus détaillées se trouvent dans les rapports annuels des assurances du personnel.

Les dépenses totales des chemins de fer fédéraux suisses pour les assurances sociales figurent dans la partie «Résultats financiers».

L'absence moyenne pour cause de maladie ou d'accident a été de 17,17 jours par agent (1982: 16,64), dépassant ainsi les 17 jours pour la première fois. Cela représente, proportionnellement au temps réglementaire, une indisponibilité de 4,70% (4,56%). Ce pourcentage varie selon les régions linguistiques: Suisse alémanique 4,25% (4,15%), Suisse romande 5,53% (5,35%) et Suisse italienne 6,91% (6,47%).

Le nombre de 1422 visites médicales d'admission était plus bas que de coutume. Pour vérification de leur état de santé, 1212 mécaniciens de locomotive des CFF et 141 des chemins de fer privés ont été soumis aux examens périodiques. De plus, 11 106 contrôles radiophotographiques ont été effectués. Leur résultat ne donne lieu à aucune remarque particulière. **Formation**

Assurances du personnel

Service médical

Depuis avril 1983, les CFF forment à titre d'essai des contrôleuses. Les 38 candidates reçoivent la même instruction que leurs collègues masculins et accomplissent les mêmes tâches.

